

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :
**Service de transport
à la demande Année
2023**

Décision n° 22-156

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour assurer le service de transport à la demande sur l'année 2023,

Lot 1 : Zone de desserte n°1

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Et par la publication
le :

Lot	Circuits	ZONE DE DESSERTE
1	1	BELFLOU, GOURVIEILLE, BARAIGNE, MOLLEVILLE, CUMIES vers SALLES SUR L'HERS
	2	MONTAURIOL, PAYRA SUR L'HERS, MAYREVILLE, PEYREFITTE SUR L'HERS, SAINTE CAMELLE vers SALLES SUR L'HERS
	3	MEZERVILLE, LA LOUVIERE LAURAGAIS, FAJAC LA RELENQUE, MARQUEIN, SAINT MICHEL DE LANES vers SALLES SUR L'HERS
	4	SALLES SUR L'HERS vers CASTELNAUDARY

Lot 2 : Zone de desserte n°2

Et par notification de :

Lot	Circuits	ZONE DE DESSERTE
2	5	LES CASSES, MONTMAUR, MONTFERRAND, AIROUX, LABASTIDE D'ANJOU, RICAUD, MAS SAINTES PUELLES vers CASTELNAUDARY
	6	LA POMAREDE, TREVILLE, PEYRENS, PUGINIER, SOUILHE, SAINT PAULET, SOUPEX, SOUILHANELS vers CASTELNAUDARY

Lot 3 : Zone de desserte n°3

Lot	Circuits	ZONE DE DESSERTE
3	7	VILLEMAGNE, VERDUN EN LAURAGAIS, LABECEDE LAURAGAIS, ISSEL, SAINT PAPOUL vers CASTELNAUDARY
	8	LASBORDES, SAINT MARTIN LANDE, LAURABUC, MIREVAL LAURAGAIS, FENDEILLE, VILLENEUVE LA COMPTAL vers CASTELNAUDARY

L'accord-cadre est conclu pour une période de 1 an, du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le montant maximum des prestations pour la période de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lots	Maximum € HT
Lot 1	28 000,00 €
Lot 2	28 000,00 €
Lot 3	28 000,00 €

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Vu l'avis de la commission Marchés à Procédures Adaptées en date du 12 décembre 2022,

D E C I D E

ARTICLE I : de signer le marché pour assurer le service de transport à la demande sur l'année 2023 comme suit :

Lot	Attributaire	Montants			
1		Déclaré infructueux = absence d'offre			
2	SARL VIDAL ET FILS sise La Confrérie 11270 FANJEAUX		<i>Prix du kilomètre en € H.T.</i>	<i>Montant de la TVA en €</i>	<i>Prix du kilomètre en € TTC</i>
		Véhicule léger ou minicar jusqu'à 5 places (conducteur inclus)	6,60	0,66	7,26
3		Minicar jusqu'à 9 places (conducteur inclus)	6,80	0,68	7,48
		Véhicule de plus de 9 places (conducteur inclus)	7,90	0,79	8,69

ARTICLE II : la présente décision n° 22-156 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 13 décembre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER